

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## RÉVISION DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ (RLP) DE SAINT-ISMIER

Le Maire de Saint-Ismier informe qu'une enquête publique relative à la révision du Règlement Local de Publicité (RLP) de Saint-Ismier, sera ouverte sur la commune de Saint-Ismier pour une durée de 30 jours consécutifs :

**du JEUDI 5 SEPTEMBRE 2019 à 9H au VENDREDI 4 OCTOBRE 2019 à 17H30 inclus**

Cette enquête publique concerne la révision du RLP qui adapte la réglementation nationale de la publicité, des préenseignes et des enseignes aux spécificités du territoire intercommunal.

Afin de conduire cette enquête, le président du Tribunal Administratif de Grenoble a désigné en qualité de commissaire-enquêteur Monsieur Gilles DU CHAFFAUT

Le **dossier d'enquête publique** du projet de révision du RLP est consultable :

- en version informatique sur le site Internet de la commune de SAINT-ISMIER, <http://www.saint-ismier.fr/>
- en version papier au siège de la Mairie de SAINT-ISMIER, sis Le Clos Faure, 38330 SAINT-ISMIER aux jours et heures habituelles d'ouverture au public.

Un **accès gratuit au dossier est garanti sur un poste informatique** mis à disposition du public, au siège de la mairie de SAINT-ISMIER (cf. adresse ci-dessus) du lundi au vendredi 9h à 12h et de 14h à 17h30 (jusqu'à 19h le mardi. Toute information peut être demandée auprès du service Communication de la mairie de SAINT-ISMIER au (04.76.52.93.62).

Pendant la durée de l'enquête, **le public pourra consigner ses observations et propositions :**

- sur **le registre d'enquête papier** établi sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur, mis à sa disposition au siège de la mairie de SAINT-ISMIER, aux jours et heures habituels d'ouverture au public,
- **par voie postale** en adressant un courrier au commissaire-enquêteur au siège de l'enquête à Mairie de SAINT-ISMIER, sis Le Clos Faure, 38330 SAINT-ISMIER, à faire parvenir avant la fin de l'enquête publique,
- **par courrier électronique** à l'adresse suivante : [revisionrlpsaintismier@gmail.com](mailto:revisionrlpsaintismier@gmail.com)

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, lors des permanences suivantes :

à la Mairie de SAINT-ISMIER:

- LE JEUDI 5 SEPTEMBRE 2019 DE 14 A 17H30
- LE MERCREDI 18 SEPTEMBRE 2019 DE 9H A 12H
- LE VENDREDI 4 OCTOBRE 2019 DE 14H A 17H30

Au terme de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées remis par le commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de la mairie de SAINT-ISMIER et sur le site Internet de la commune de SAINT-ISMIER, <http://www.saint-ismier.fr/> pendant 1 an.

Le RLP, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête - sous réserve que l'économie générale du RLPI ne soit pas remise en cause - sera approuvé par le Conseil communautaire à la majorité des suffrages exprimés.

Le RLP, une fois approuvé, sera annexé au Plan Local d'Urbanisme tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLU-H) de SAINT-ISMIER.